



UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS
Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
DES CÔTES D'ARMOR

**Pandémie : halte à la mise en danger des salariés,
halte à la destruction de nos droits !**

Réuni le vendredi 29 mai 2020, le bureau de l'Union départementale Force Ouvrière des Côtes-d'Armor a dressé un constat sans appel : dans le contexte de crise sanitaire, de nombreux salariés sont mis en danger car l'État et les entreprises ne prennent pas les mesures indispensables pour les protéger, et l'épidémie de covid-19 est le prétexte à de graves remises en cause des droits des salariés du privé comme du public.

Dans l'agro-alimentaire, à Kermené, la revendication de FO de dépistage de tous les salariés et personnes contacts, soutenue par les instances et reprise par le Secrétaire Général de la Confédération et les secrétaires généraux de la FGTA et de la FEETS, a permis que tous les salariés prestataires soient testés sous contrôle de l'ARS. Il y a l'engagement et la solidarité des camarades FO de Kermené qui agissent en intersyndicale pour protéger les salariés, leurs emplois et leurs salaires et pour porter la solidarité à tous les travailleurs quelques soient leurs origines ou leurs employeurs. Un grand chantier de désinfection à l'Ozone, a été effectué à Kermené. FO intervient auprès de la direction de la Cooperl pour l'action de prévention et de traitement comme à Kermené.

Pour endiguer le développement, nous revendiquons la fermeture des crèches, écoles, collèges et lycées, centre de formation..., de tout le secteur géographique du Mené au Pays de Lamballe. De plus, il est urgent de faire le lien avec les assistantes maternelles et les salariés des crèches ou des services à la personne, d'entendre leurs revendications tant en terme de protection pour elles et les enfants qu'en terme de maintien total de leur salaire, si elles sont contraintes ponctuellement d'arrêter leur activité, le temps d'une quarantaine ARS.

À l'hôpital et dans les EHPAD, les personnels sont en première ligne. S'ils sont porteurs du virus sans symptôme, ils sont contraints d'aller au travail. Les stocks de masques, gel, gants, surblouses ne permettent de tenir que quelques jours. Ce matériel de protection est rationné, il manque. Plus d'une cinquantaine de cas de contamination, dont une majorité de soignants, a touché l'hôpital de Lannion-Trestel. Alors que les personnels sont grandement sollicités par la situation, le ministre ose répondre qu'il faudra travailler plus pour gagner plus, donne une prime mais pas pour tous, agite une médaille, face à la juste revendication de revalorisation des salaires ! La fusion des établissements comme Paimpol-St-Brieuc pour fermer encore plus de postes, plus de lits, n'est pas remise en cause.

Concernant les établissements scolaires, contre la décision du maire de la commune du Mené, le Préfet a interdit la fermeture des écoles. Élèves, familles, enseignants et personnels sont mis en danger. FO est intervenue auprès du directeur académique, et s'adresse au Préfet afin qu'il prenne toutes les dispositions utiles pour la protection de la population. FO demande la fermeture immédiate des établissements scolaires dans l'attente de tests sur les personnels et les élèves, dans les secteurs du Mené et de Lannion.

Il y a un plan de 8 milliards pour sauver l'entreprise privée Renault, où est le plan de recrutement d'enseignants pour permettre le retour à l'école de tous les élèves dans les écoles publiques ? Les Côtes-d'Armor perdent 5 postes d'enseignants dans les écoles, 54 dans les collèges et lycées. Le Ministre veut réduire le temps scolaire des élèves en développant le télé-enseignement et en déléguant des pans entiers d'enseignement aux collectivités locales dans le cadre des 2S2C (sport, santé, culture, civisme). C'est inacceptable.

Dans le secteur du tourisme, il y a des pressions pour faire ouvrir à tout prix, n'importe comment, dans les offices du tourisme. Il ne faudrait pas mettre de masque pour ne pas faire peur aux touristes. Les saisonniers seront embauchés moins longtemps, aggravant la charge de travail. Les employeurs menacent les salariés qui ne mettent pas leurs enfants à l'école.



UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS **Confédération Générale du Travail Force Ouvrière** **DES CÔTES D'ARMOR**

À la Sécurité sociale, le directeur dit que le travail ne sera plus organisé comme avant. L'URSSAF envisage de faire travailler les inspecteurs au forfait-jour, et plein d'autres mesures sont passées à coup de bulldozer.

S'agissant des employés de commerce, ils ont peur d'attraper le covid-19 : le matériel de protection n'est pas toujours suffisant, rien n'est fait pour que les clients mettent des masques ou respectent les règles sanitaires. Les caissières sont épuisées par les conditions de travail, par le fait de travailler en nombre réduit, quand elles n'ont pas attrapé le virus. Un parent peut pour l'instant garder ses enfants, mais en juin, l'employeur exigera qu'ils aillent à l'école dans laquelle ils seront accueillis au mieux 2 jours par semaine. Les salariés ne savent pas comment ils feront. Les masques deviennent un véritable business dans les magasins, les bénéfices sont en hausse.

Dans le secteur de l'action sociale, les personnels ont dû gérer du public, et des cas liés au covid-19. La prime qui ne serait pas donnée à tous met en colère. Les salariés demandent la revalorisation des salaires, comme les soignants.

Dans toute la Fonction publique d'État, la discours est celui tenu par le responsable de la DDTM22 : le premier Ministre ne rend pas les masques obligatoires, donc il n'est pas utile de s'en préoccuper coûte que coûte.

Nos vies valent plus que leurs profits !

C'est pourquoi, l'UD-CGT FO des syndicats des Côtes-d'Armor renouvelle son soutien à tous ses syndicats qui agissent et négocient pour s'assurer dans tous les cas que les conditions (moyens de protection, tests et dépistage, organisation du travail) sont réunies pour garantir la sécurité des salariés. La protection des vies doit être la préoccupation prioritaire. L'UD-FO 22 appelle ses syndicats à faire remonter toute situation où les salariés sont mis en danger, pour que l'UD s'en saisisse et mette les pouvoirs publics devant leur responsabilité, à toute fin de faire cesser les menaces contre la vie des salariés. **Pas de masques, pas de tests : pas de travail !**

Rien ne pouvant la justifier, pas même la crise sanitaire, l'UD-FO 22 combat la régression sociale !

L'UD-FO 22 redit haut et fort son attachement à l'indépendance syndicale, elle ne tombera pas dans le piège de l'union nationale avec les destructeurs des droits et acquis des salariés.

L'UD-FO 22 réaffirme sa **détermination à se battre contre la remise en cause des garanties du Code du travail et des conventions collectives**. En particulier, elle demande l'abrogation de toutes les ordonnances qui permettent de déroger au temps de travail, au temps de repos et au travail dominical.

Pour l'UD-FO 22, l'urgence est à **l'interdiction des licenciements**, au **retrait de la réforme de l'assurance chômage**.

Pour l'UD-FO 22, l'urgence est à **l'augmentation générale des salaires, du Smic, et des pensions**, à **l'arrêt des exonérations de cotisations sociales**, qui ruinent la sécurité sociale, et au **retrait de la réforme des retraites**.

Pour l'UD-FO 22, l'urgence est à un **réinvestissement d'ensemble dans la Fonction publique et les services publics** à l'encontre des contre réformes de ces dernières années, dont nous exigeons l'abrogation, à commencer par la loi de transformation de la fonction publique. Les postes à l'hôpital, l'éducation nationale et ailleurs doivent être rendus !

Au regard de la gravité de la situation dans le département, l'UD-FO 22 décide de tenir une conférence de presse le jeudi 4 juin, afin d'alerter et aider les salariés à protéger leur santé et défendre leurs droits. St-Brieuc, le 29 mai 2020